Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1975)

Heft: 334

Artikel: Année de la femme : le révélateur des élections

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028807

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

généralisées, la violation du secret postal (sinon du secret bancaire — soyons sérieux!), la pose de mini-espions dans nos murs et d'écouteurs et de glaces sans tain — et pourquoi pas? la torture, les exécutions sommaires, etc.

J. C.

Année de la femme: le révélateur des élections

L'opinion est encore trop répandue qu'une femme ne saurait intervenir que pour diverses questions spécifiques. Certes, une femme sera plus à l'aise dans certains secteurs d'intervention; on se demande même comment des hommes ont pu, pendant si longtemps, décider seuls des problèmes qui concernent essentiellement les femmes, c'està-dire plus de la moitié du corps électoral.

Le canton de Vaud est le premier où le corps électoral masculin a voté en faveur du suffrage féminin sur le plan cantonal. C'était en 1959. La participation fut de 54,4 %. La proportion d'acceptants s'éleva à 52,6 %.

Dans les conseils communaux des villes et dans les conseils généraux de nos villages, nombreux sont les hommes à témoigner ceci : la participation des femmes a introduit dans les débats plus de pondération et de nuances, plus de sérénité ; les femmes ont apporté les éléments concrets de leur vie quotidienne pour prendre des décisions appropriées en maints domaines.

Toutefois, les femmes sont encore peu nombreuses à pouvoir participer à la vie politique ¹. Pour le Grand Conseil vaudois, 11 femmes furent élues en 1962, 15 en 1966 et 21 en 1970 (pour 197 sièges). Cette progression graduelle était encourageante. Las ! en 1974, pour 200 sièges à pourvoir, 16 femmes seulement accédèrent à la députation. Le suffrage féminin sur le plan fédéral a été accepté en 1971 (Vaud l'approuva à 83,9 %). En 1971 a eu lieu la première élection fédérale où

des femmes purent se présenter; Vaud a élu 16 hommes pour les 16 sièges auxquels le canton a droit. Ce n'est qu'en 1974, à la suite de deux démissions, qu'une femme fit partie de la représentation vaudoise à Berne...

Sur les 44 sièges du Conseil des Etats, on note l'élection d'une seule femme. Sur les 200 sièges du Conseil national, 10 femmes furent élues en 1971. Pour la Suisse romande, il n'y en eut que quatre.

On se souvient certainement de l'élection de Gabrielle Nanchen. L'effet de surprise passé, et quelles que soient les convictions politiques, on s'aperçut qu'on peut être femme, jeune, dynamique, pondérée et intervenir dans la vie politique non seulement sur la trilogie « Kinder - Küche - Kirche », mais sur l'ensemble des problèmes sociaux, économiques et politiques.

Les listes présentées pour les élections d'octobre 1975 au Conseil national comprennent généralement une ou quelques femmes en Suisse romande. 1975, Année de la femme oblige? Mais déjà des femmes n'ont pu franchir le barrage de l'élection interne à leur parti. La proportion des candidates élues par le peuple est jusqu'ici peu élevée. Et à la faible représentation des femmes sur les listes s'ajoutaient de moindres chances d'être élues.

Les femmes font-elles de la figuration sur les listes proposées à l'électorat? Ou quelques-unes pourront-elles accéder au Conseil national? Les prochaines élections en donneront une mesure.

Revendications de femmes

Même s'il s'agit d'éviter à tout prix de tomber dans le « sexisme à l'envers » — et de prôner ainsi la compétence exclusive des femmes dans certains domaines... comme les hommes l'ont fait à leur avantage pendant des siècles! — il faut admettre que certaines revendications essentielles touchant à l'égalité des sexes sont spécialement mal portées par les parlementaires mâles.

En 1973, le Parti socialiste suisse publiait un

opuscule intitulé « Situation de la femme en Suisse », et qui était en quelque sorte un catalogue des principales revendications imaginables sur le thème « hommes et femmes, partenaires égaux »; même sur l'élan de l'« Année de la femme », bien peu des idées évoquées ont abouti à des études sérieuses, voire à des embryons de réalisation: cette actualité-là n'est pas perçue comme urgente par un monde politique traditionnellement masculin; en veut-on un exemple? Voici quelques-unes des idées émises par les auteurs de la brochure en question au chapitre de la vie professionnelle; on verra qu'elles sont toujours, à quelques exceptions près, largement audelà des rares projets en cours:

- « Nous demandons:
- 1. un rapport périodique sur la situation générale de la femme en Suisse;
- 2. l'encouragement du travail professionnel féminin par les moyens suivants :
- la suppression de la séparation entre professions féminines et masculine dans l'orientation professionnelle, une meilleure orientation des jeunes filles;
- l'établissement de crèches et de garderies d'enfants pour les mères exerçant une profession;
- l'instauration de l'école continue, les programmes scolaires doivent être arrangés de façon qu'ils ne rendent pas impossible le travail de la mère;
- le subventionnement de cours pour l'avancement professionnel des femmes ;
- la passibilité de passer de l'apprentissage d'une profession à une autre, le soutien du recyclage professionnel par des bourses et une aide à la formation;
- l'encouragement à la recherche destinée à faciliter et rationaliser le travail ménager;
- l'installation de services collectifs dans les immeubles;
- les syndicats devraient s'efforcer davantage de faire disparaître la discrimination des femmes dans la vie professionnelle et de laisser dans leurs propres rangs, des femmes occuper des postes cadres.»

¹ Dans DP 304, nous faisions le compte, canton par canton, de la proportion de femmes dans les exécutifs et les législatifs, tant cantonaux que fédéraux.